

Communauté de Communes des Sources de l'Orne

Service de S É E S

Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - www.sde61.fr

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	25/06/2021	Version initiale
\[\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		§ 1.1 , 1.2 : modifications administratives
		§ 1.6.4 : ajout des volumes vendus aux abonnés non domestiques
		§ 2.2 : Ajout volumes facturés en 2020
V2	02/07/2021	§1.2 : modifications administratives
V3		

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Eaux brutes	
	1.5.1.		
	1.5.2.		
	1.6.	Eaux traitées	
	1.6.1.		
	1.6.2.		
	1.6.3.		
	1.6.4. 1.6.5.		
	1.6.5. 1.6.6.		
	1.0.0.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		cation de l'eau et recettes du service	
۷.			
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	
_	2.3.	Recettes	
3.		ateurs de performance	
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	,	
	3.3.2. 3.3.3.	, ,	
	3.3.4.	·	
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
1		cement des investissements	
4.	_		
	4.1.	Branchements en plomb	
	4.2. 4.3.	Montants financiers État de la dette du service	
	4.3. 4.4.	Amortissements	
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
		ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibéran	
		du dernier exercice	
5.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
٠.	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.		au récapitulatif des indicateurs	
U.	iable	au recapitulatii ues iliuleateurs	∠3

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveauintercommunal

•	Nom de la collectivité : CDC des SOURCES DE L'ORNE
•	Nom de l'entité de gestion : eau potable : ex-SIAEP région Sées
•	Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
•	Compétences liées au service : Production, Traitement, Transfert, Stockage, Distribution.
•	Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aunou-sur-Orne, Belfonds, Chailloué, La Chapelle-près-Sées, Le Bouillon, Neauphe-sous-Essai, Sées

√ Non

-	Existence a and CCSi E	— 0 a.	
	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	Oui, date d'approbation*	⊠ Non
•	Existence d'un règlement de service	\square Oui, date d'approbation * : 04/11/2010	☐ Non
•	Existence d'un schéma directeur	☐ Oui, date d'approbation* :	☑ Non

ПОші

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

• Nom du prestataire : STGS

Existence d'une CCSPI

Date de début de contrat : 01/01/2011

- Date de fin de contrat initial : 31/12/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant): 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
 - * Avenant N° 1 du 12/11/2013 : Intégration de nouveaux ouvrages dans le périmètre de la délégation
 - * Avenant N° 2 du 24/12/2013 : nouvelles instructions fiscales sur la TVA
 - * Avenant N° 3 : transfert de compétence à la Com. Com. Sources de l'Orne
 - * Avenant N° 4 : prolongation de six mois de la durée du contrat (jusqu'au 30/06/2021)
 - * Avenant N° 5: prolongation de 6 nouveaux mois (jusqu'au 31/12/2021)
- Nature exacte de la mission du prestataire : se référer au contrat d'affermage

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5 734 habitants au 31/12/2020 (5 719 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 597 abonnés au 31/12/2020 (2 602 au 31/12/2019).

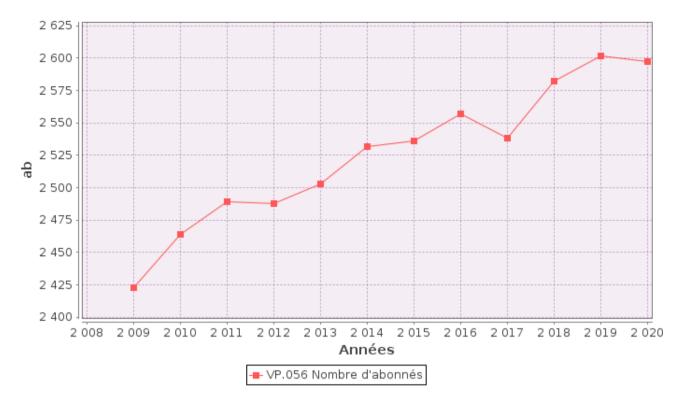
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Aunou-sur-Orne	3	3	0%
Belfonds	113	113	0%
Chailloué	2	2	0%
La Chapelle-près-Sées	201	199	-1%
Le Bouillon	96	98	+2%
Neauphe-sous-Essai	102	102	0%
Sées	2085	2080	-2.4%
Total	2 602	2 597	-0,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,62 abonnés/km au 31/12/2020 (18,91 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,21 habitants/abonné au 31/12/2020 (2,2 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 110,49 m³/abonné au 31/12/2020. (107,5 m³/abonné au 31/12/2019).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en equ

Le service public d'eau potable prélève 357 130 m³ pour l'exercice 2020 (363 859 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Forage 'Route de Rouen" F2	Eau souterraine	70 m³/h soit 1400 m³ /j et 400 000 m³/an	169 240	170 305	0,6%
Forage "La Luzerne"	Eau souterraine	50 m³/h soit 1 000 m³/j	130 350	123 397	-5,3%
Forage "Les Ormeaux"ou "Echassey"	Eau souterraine	25 m³/h soit 500 m³/j et 165 000 m³/an	64 269	63 428	-1,3%
Total			363 859	357 130	-1,9%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

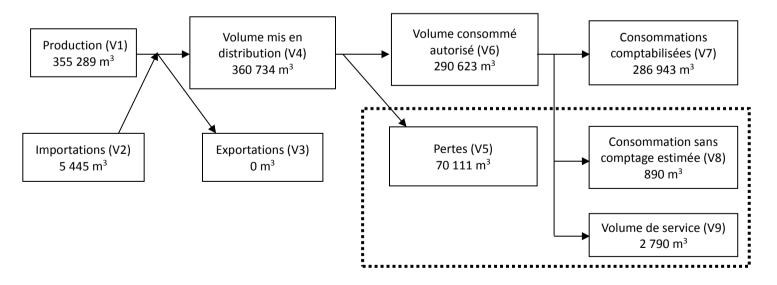


1.5.2. Achats d'eaux brutes

Sans objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



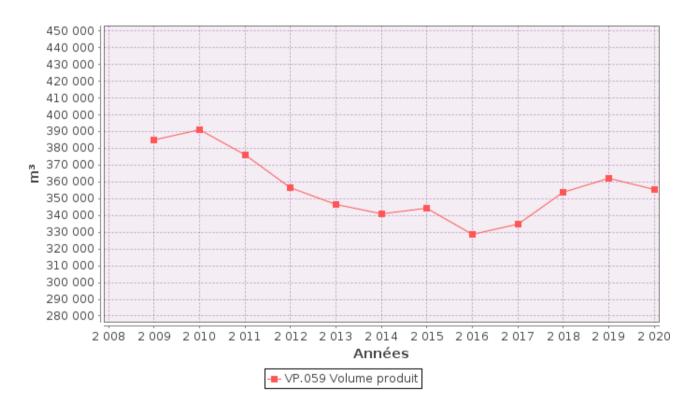
1.6.2. Production

Le service dispose d'une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
	Traitement physico-chimique :
	Adoucissement
	Dénitration
Station de traitement de la Route de Rouen	Régénération
	Traitement d'affinage (charbon actif en grain)
	Mise à l'équilibre
	Désinfection (chlore gazeux)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Forage 'Route de Rouen" F2	168 530	169 427	0,5%	80
Forage "La Luzerne"	129 803	122 761	-5,4%	80
Forage "Les Ormeaux"ou "Echassey"	64 000	63 101	-1,4%	80
Total du volume produit (V1)	362 333	355 289	-1,9%	80



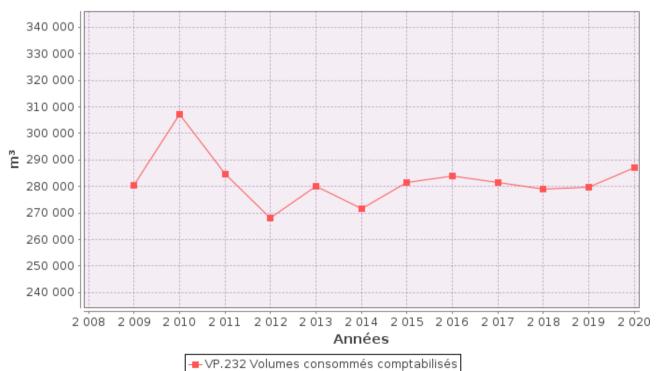
1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
SIAEP du Merlerault	53	0	_	
CdC des sources de l'Orne	3 781	5 445	+42%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	3 834	5 445	42%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	256 817	264 775	3.1%
Abonnés non domestiques	22 898	22 168	-3.2%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	279 715	286 943	2,6%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	0	0	%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	890	890	0%
Volume de service (V9)	2 475	2 790	12,7%

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	283 080	290 623	2,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 139,5 kilomètres au 31/12/2020 (137,57 au 31/12/2019).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____€ au 01/01/2020 ____€ au 01/01/2021

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la colle		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	40€
Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	0,52 €/m³	0,52 €/m³
Autre :	€	€
Part du déléga	ataire	
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	35,3 €	36,25 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³ de 0 à 30 m³	0,58 €/m³	0,595 €/m³
Prix au m³ au-delà de 30 m³	0,878 €/m³	0,901 €/m³
Taxes et redev	ances	
Taxes		
Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,1063 €/m³	0,1049 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m³	0,38 €/m3
VNF Prélèvement	0 €/m³	0 €/m³
Autre :	0€/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

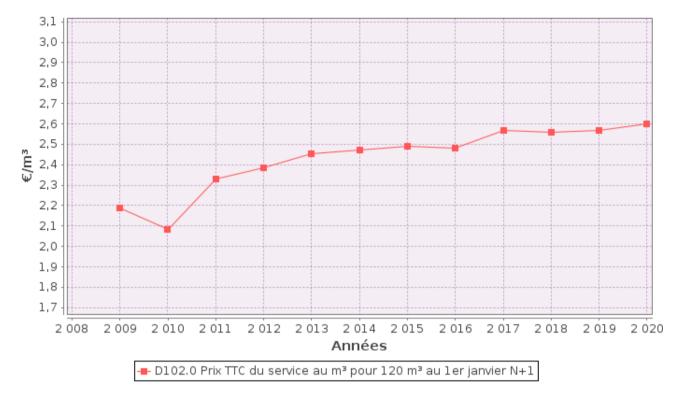
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération N° 121/2020 du 10/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 05/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du __/__/ effective à compter du __/__/ fixant ...
 Délibération du __/_/ effective à compter du __/_/ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%		
Part proportionnelle	62,40	62,40	0%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	102,40	102,40	0%		
Part du délégataire <i>(er</i>	cas de délégation de s	ervice public)			
Part fixe annuelle	35,30	36,25	2,7%		
Part proportionnelle	96,42	98,94	2,6%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	131,72	135,19	2,6%		
Тах	es et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,76	12,59	-1,3%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%		
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	%		
Autre:	0,00	0,00	%		
TVA	16,09	16,27	1,1%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	74,44	74,46	0%		
Total	308,56	312,05	1,1%		
Prix TTC au m ³	2,57	2,60	1,2%		



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³
Aunou-sur-Orne	2.60
Belfonds	2.60
Chailloué	2.60
La Chapelle-près-Sées	2.52
Le Bouillon	2.52
Neauphe-sous-Essai	2.52
Sées	2.60

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence trimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 287 852m³/an (278 982 m³/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %	Ferme
Recettes vente d'eau aux usagers	236 329.61	344 842.42		-
dont abonnements	99 552.80	99 592.80		-
Recette de vente d'eau en gros				-
Recette d'exportation d'eau brute				-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	14 626.32	34 161.55		-
Recettes Agence de l'Eau	129 067.23			-
Total recettes de vente d'eau	380 023.16	379 003.97	-0.3%	-
Recettes liées aux travaux	0	0	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	-	-
Autres recettes (location ferme)	0	0	-	33 714.86
Total autres recettes	0	0	-	33 714.86
Total des recettes	380 023.16	379 003.97	-0.3%	33 714.86

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	297 824.04	-	-
dont abonnements	86 597.56	-	-
Recette de vente d'eau en gros	0	-	-
Recette d'exportation d'eau brute	0	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	18 183.45	-	-
Total recettes de vente d'eau	316 007.49	321 817.89	+1.8%
Recettes liées aux travaux	2 110.60	11 625.59	+450.8%
Autres recettes (préciser)	8 888.00	10 465.79	+17.8%
Total autres recettes	10 998.6	22 091.38	+100.9%
Total des recettes	327 006.09	343 909.27	+5.2%

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 700 821.86 € (696 030 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1.Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	15	0	15	0
Paramètres physico-chimiques	15	0	15	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de
 - RPQS Eau Potable CDC des Sources de l'Orne service de SEES- exercice 2020 v2 du 02/07/2021 réalisé par le Syndicat Départemental de l'Eau

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels		
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			potentieis		
(15 points)					
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des					
ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5		
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEA	UX				
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la p	artie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui			
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15		
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,2%			
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90,8%	14		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or					
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0		
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0		
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0		
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5		
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	89		

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

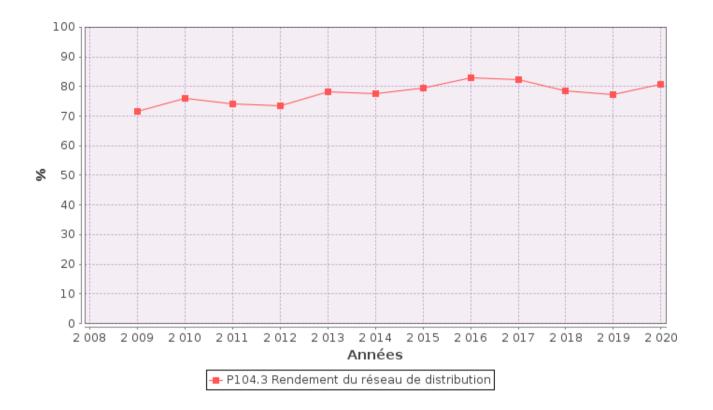
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	77,3 %	80,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	5,64	5,71
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76,4 %	79,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365*$$
 linéaire du réseau de desserte en km

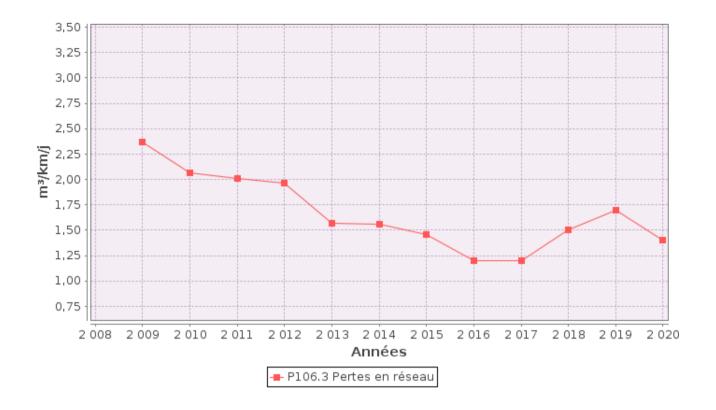
Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m³/j/km (1,7 en 2019).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,4 m³/j/km (1,7 en 2019).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0.964	2.057	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 3.021 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,43% (0,5 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 μ g/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements	2 934	2 939
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	16	16
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.55%	0.54%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Service d'eau	Ferme	Service d'eau	Ferme
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 422.50	2 970	16 732.65	55 576.91
Montants des subventions en €	6 841.50	1 959.30	724	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0	0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019		Exercice 2020		
		Service d'eau	Ferme	Service d'eau	Ferme
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		61 559.97	523 800.29	43 333.3	505 917.59
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	18 266.67	17 548.68	18 266.67	17 882.70
	en intérêts	1 789.67	10 107.60	1 534.00	9 773.58

4.4. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 169 393.74 € (171 278 € en 2019). Dont 134 559.34 pour les biens et 34 834.40 pour les subventions.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €	
SEES – Renouvellement réseaux Rue du Dr Hommery	85 000	265 000	
SEES – Renouvellement réseaux Cours des Fontaines	26 000	25 000	
SEES – Renouvellement réseaux Echassay	30 000	0	
Travaux réservoir du Riffaudé	110 000	115 000	
Travaux réservoir Route de Rouen	90 000	0	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
/		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu aucune demande d'abandon de créance et en a accordé aucune. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2020 (0 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
/	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020	
ndicateur	s descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 719	5 734	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,57	2,6	
ndicateur	s de performance			
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au	au		
P101.1	titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui	100%	100%	
	concerne la microbiologie			
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au			
P102.1	titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui	100%	100%	
	concerne les paramètres physico-chimiques			
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau	99	89	
P105.2B	potable	99	69	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,3%	80,6%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,7	1,4	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,7	1,4	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	0,43%	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%	
D100.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de	0	0	
P109.0	solidarité [€/m³]	0	0	